

Comité permanent du droit des brevets

Seizième session

Genève, 16 – 20 mai 2011

PROJET DE QUESTIONNAIRE SUR LES EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

établi par le Secrétariat

1. À sa quinzième session, tenue du 11 au 15 octobre 2010 à Genève, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a demandé au Secrétariat d'établir un projet de questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en vue de le soumettre aux États membres lors de la seizième session du comité, prévue du 16 au 20 mai 2011 (voir le paragraphe 12.i) du document SCP/15/5). L'annexe du présent document contient donc un projet de questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

2. Le projet de questionnaire comporte 11 sections, à savoir :
 - Section I Généralités;
 - Section II Utilisation à titre privé ou à des fins non commerciales;
 - Section III Utilisation à des fins expérimentales ou aux fins de la recherche scientifique;
 - Section IV Préparation de médicaments prescrits;
 - Section V Utilisation antérieure;
 - Section VI Utilisation d'articles à bord de navires, aéronefs et véhicules terrestres étrangers;
 - Section VII Mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités;
 - Section VIII Épuisement des droits de brevet;
 - Section IX Concession de licences obligatoires et utilisation par les pouvoirs publics;
 - Section X Privilège de l'agriculteur et exception en faveur de l'obtenteur;
 - Section XI Autres exceptions et limitations.

[L'annexe suit]

Projet de questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

Les réponses au présent questionnaire ont été fournies au nom de :

Pays :
Office :

Personne à contacter :

Nom :
Fonctions :
Mél. :
Téléphone :
Télécopie :

Section I : Généralités

La présente section vise à fournir des informations générales sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet prévues dans les législations applicables. Aux fins du présent questionnaire, le terme "législation applicable" s'entend du droit écrit pertinent aux niveaux national ou régional et, le cas échéant, de la jurisprudence.

Les termes utilisés dans le questionnaire revêtent un caractère général de manière à favoriser une interprétation large de chaque concept utilisé, étant entendu que le libellé exact des exceptions et limitations peut différer selon la législation applicable. Des explications plus détaillées sur les diverses exceptions et limitations figurent dans les documents suivants : SCP/13/3, SCP/15/3 et CDIP/5/4.

1. Quelles exceptions et limitations la législation en vigueur prévoit-elle en ce qui concerne les droits de brevet (veuillez indiquer les exceptions et limitations applicables) :

Utilisation à titre privé ou à des fins non commerciales;
Utilisation à des fins expérimentales ou aux fins de la recherche scientifique;
Préparation de médicaments prescrits;
Utilisation antérieure;
Utilisation d'articles à bord de navires, aéronefs et véhicules terrestres étrangers;
Mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités;
Épuisement des droits de brevet
Concession de licences obligatoires et utilisation par les pouvoirs publics
Privilège de l'agriculteur et exception en faveur de l'obtenteur

Si la législation applicable prévoit l'une ou l'autre des exceptions et limitations susmentionnées, veuillez remplir les parties des sections II à X qui vous concernent. Si la législation applicable prévoit des exceptions et limitations autres que celles qui sont précitées, veuillez répondre aux questions figurant dans la section XI "Autres exceptions".

Lorsqu'il est fait référence à la jurisprudence, veuillez indiquer, dans la mesure du possible, la source officielle dans laquelle l'exemple pertinent a été publié (par exemple, numéro de publication, numéro, titre, URL, etc.).

Section II : Utilisation à titre privé ou à des fins non commerciales

2. Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :
.....
.....
.....
3. Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :
.....
.....
.....
4. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'exception? Veuillez préciser :
.....
.....
.....
5. Si les notions de "non commercial", "commercial" et "privé" sont définies dans la législation applicable, veuillez indiquer ces définitions en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :
.....
.....
.....
6. Si d'autres critères énoncés dans la législation applicable sont valables aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer ces critères en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :
.....
.....
.....
7. Le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :
.....
.....
.....
8. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique de l'exception dans votre pays? Veuillez préciser :
.....
.....
.....

Section III : Utilisation à des fins expérimentales ou aux fins de la recherche scientifique¹

9. Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

10. Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :

.....
.....
.....

11. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'exception? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

12. La législation applicable établit-elle une distinction eu égard à la nature de l'organisme procédant à l'expérimentation ou à la recherche (par exemple, concernant la question de savoir s'il s'agit d'un organisme commercial ou à but non lucratif)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

13. Si les notions de "fins expérimentales" et "recherche scientifique" sont définies dans la législation applicable, veuillez indiquer ces définitions en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

14. Si l'objectif de l'expérimentation ou de la recherche doit être pris en considération aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer en quoi consiste cet objectif :

L'expérimentation ou la recherche sont menées en vue :

- de déterminer comment fonctionne l'invention brevetée
- de déterminer la portée de l'invention brevetée
- de déterminer la validité des revendications
- de chercher à améliorer l'invention brevetée
- d'inventer en contournant le brevet
- autre (veuillez préciser) :

¹ Les exceptions et limitations relatives aux mesures prises afin d'obtenir l'approbation réglementaire sont abordées à la section VII du questionnaire.

15. Si l'un des critères énoncés ci-après est pertinent aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez l'indiquer :

la recherche ou l'expérimentation doit être menée sur l'invention brevetée ou en rapport avec cette dernière ("recherche sur l'invention")
la recherche ou l'expérimentation doit être menée au moyen de l'invention brevetée ou par utilisation de l'invention brevetée ("recherche au moyen de l'invention")
les deux

Veuillez préciser en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

16. Si l'objectif commercial de l'expérimentation ou de la recherche doit être pris en considération aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer si l'exception porte sur des activités en rapport avec :

un but non commercial
un but commercial
les deux
l'objectif commercial de l'expérimentation ou de la recherche ne doit pas être pris en considération

17. Si la législation applicable établit une distinction entre objectif "commercial" et objectif "non commercial", veuillez préciser ces termes en donnant leur définition et, s'il y a lieu, en fournissant des exemples. Veuillez citer la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

18. Si la législation applicable énonce d'autres critères valables aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer ces critères. Veuillez illustrer votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

19. Le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

20. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique de l'exception dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

Section IV : Préparation de médicaments prescrits

21. Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

22. Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :

.....
.....
.....

23. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'exception? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

24. Qui est habilité à invoquer l'exception (par exemple, pharmaciens, médecins, autres)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

25. La législation applicable prévoit-elle des limitations quant à la quantité de médicaments pouvant être produite au titre de l'exception?

Oui
Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

26. Si la législation applicable énonce d'autres critères valables aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer ces critères. Veuillez illustrer votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

27. Le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

28. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique de l'exception dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

Section V : Utilisation antérieure

29. Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

30. Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :

.....
.....
.....

31. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'exception? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

32. Comment la portée de l'"utilisation" est-elle définie dans la législation applicable? La législation applicable prévoit-elle des limitations quantitatives ou qualitatives à l'"utilisation" par l'utilisateur antérieur? Veuillez préciser votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

33. La législation applicable prévoit-elle le versement d'une rémunération au titulaire du brevet pour l'application de l'exception? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

34. Selon la législation applicable, un utilisateur antérieur peut-il concéder sous licence ou céder son droit d'utilisateur antérieur à un tiers?

Oui
Non

35. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 34, la législation applicable pose-t-elle des conditions concernant cette concession sous licence ou cession afin que l'exception pour utilisation antérieure continue d'être valable?

Oui
Non

Dans l'affirmative veuillez indiquer ces conditions :

.....
.....
.....

36. L'exception pour utilisation antérieure continue-t-elle d'être valable lorsque l'utilisateur antérieur a utilisé l'invention brevetée ou a fait des préparatifs sérieux en vue d'une telle utilisation après l'invalidation ou le refus d'un brevet, mais avant le rétablissement des droits ou la délivrance du brevet?

Oui
Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les conditions dans lesquelles une telle utilisation peut continuer :

.....
.....
.....

37. Si la législation applicable énonce d'autres critères valables aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer ces critères. Veuillez illustrer votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

38. Le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)?
Veuillez préciser :

.....
.....
.....

39. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors l'application pratique de l'exception dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

Section VI : Utilisation d'articles à bord de navires, aéronefs et véhicules terrestres étrangers

40. Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

41. Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :

.....
.....
.....

42. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'exception? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

43. L'exception est applicable en rapport avec les moyens de transport suivants :

navires
aéronefs
véhicules terrestres
engins spatiaux

44. Dans la détermination de la portée de l'exception, des termes tels que "temporairement" ou "fortuitement" ou d'autres termes équivalents sont-ils utilisés dans la législation applicable en rapport avec l'entrée de moyens de transport étrangers sur le territoire national? Veuillez donner une définition de ces termes en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

45. La législation applicable prévoit-elle des limitations à l'utilisation du produit breveté dans les navires, aéronefs, véhicules terrestres ou engins spatiaux étrangers pour que l'exception soit valable (par exemple, les dispositifs doivent être utilisés exclusivement pour les besoins du navire, aéronef, véhicule terrestre ou engin spatial)? Veuillez préciser votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

46. Si la législation applicable énonce d'autres critères valables aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer ces critères. Veuillez illustrer votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

47. Le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

48. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique de l'exception dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

Section VII : Mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités

49. Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

50. Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :

.....
.....
.....

51. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'exception? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

52. Qui est habilité à invoquer l'exception? Veuillez préciser :
.....
.....
.....
53. L'exception porte sur l'approbation réglementaire de
tous les produits
certains produits. Veuillez les décrire :
54. Veuillez indiquer quels actes sont autorisés en rapport avec l'invention brevetée en vertu de cette exception?
fabrication
utilisation
vente
offre à la vente
importation
exportation
autre. Veuillez préciser :
55. Si la législation applicable énonce d'autres critères valables aux fins de la détermination de la portée de l'exception, veuillez indiquer ces critères. Veuillez illustrer votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :
.....
.....
.....
56. Le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :
.....
.....
.....
57. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique de l'exception dans votre pays? Veuillez préciser :
.....
.....
.....

Section VIII : Épuisement des droits de brevet

58. Veuillez indiquer quel principe de l'épuisement des droits est applicable dans votre pays en rapport avec les brevets :
national
régional
international
indéterminé (veuillez préciser)

Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :

.....
.....
.....

59. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'adoption du principe d'épuisement des droits susmentionné? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

60. La législation applicable autorise-t-elle le titulaire à appliquer des restrictions à l'importation ou à tout autre type de distribution du produit breveté au moyen d'une notification formelle sur le produit qui peut primer sur le principe de l'épuisement des droits adopté dans le pays?

- Oui
- Non
- Indéterminé

Veuillez préciser votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

61. Le principe de l'épuisement des droits applicable est-il estimé approprié pour répondre aux objectifs d'intérêt général de votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

62. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique du principe de l'épuisement des droits dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

Section IX : Concession de licences obligatoires et utilisation par les pouvoirs publics

63. Si l'exception est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

64. Si l'exception est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :

.....
.....
.....

65. Quels sont les motifs justifiant la concession d'une licence obligatoire (LO) ou l'utilisation par les pouvoirs publics (PP) prévus dans la législation applicable concernant les brevets (veuillez indiquer les motifs applicables) :

- | | |
|----|--|
| LO | PP |
| | défaut d'exploitation ou exploitation insuffisante de l'invention brevetée |
| | refus d'octroi de licences à des conditions raisonnables |
| | pratiques anticoncurrentielles ou concurrence déloyale |
| | santé publique |
| | sécurité nationale |
| | urgence nationale ou extrême urgence |
| | brevets dépendants |
| | autre (veuillez préciser) : |

.....

66. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier la concession de licences obligatoires dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

67. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier la mise en place d'un mécanisme d'utilisation par les pouvoirs publics dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

68. Si la législation applicable prévoit la concession de licences obligatoires pour "défaut d'exploitation" ou "exploitation insuffisante", veuillez indiquer la définition de ces termes en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

69. L'importation d'un produit breveté ou d'un produit fabriqué au moyen d'un procédé breveté constitue-t-elle une "exploitation" du brevet? Veuillez préciser votre réponse en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

70. En cas de concession de licences obligatoires pour défaut d'exploitation ou exploitation insuffisante, la législation applicable prévoit-elle un délai à respecter avant qu'une licence obligatoire puisse être requise?

Oui
Non

Dans l'affirmative, quel est le délai prévu?

71. En cas de concession de licences obligatoires pour défaut d'exploitation ou exploitation insuffisante, la législation applicable prévoit-elle qu'une licence obligatoire est refusée si le titulaire du brevet justifie son inaction par des excuses légitimes?

Oui
Non

Dans l'affirmative, quelles sont ces "excuses légitimes"?

72. Si la législation applicable prévoit la concession de licences obligatoires pour cause de refus du titulaire du brevet de concéder des licences à des "conditions raisonnables" et dans un "délai raisonnable", veuillez indiquer la définition de ces termes en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

73. Si la législation applicable prévoit la concession de licences obligatoires pour cause de pratiques anticoncurrentielles, veuillez indiquer quelles pratiques anticoncurrentielles peuvent donner lieu à la concession de licences obligatoires en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

74. Si la législation applicable prévoit la concession de licences obligatoires pour cause de brevets dépendants, veuillez indiquer les conditions que doivent remplir les brevets dépendants pour qu'une licence obligatoire soit concédée :

.....
.....
.....

75. La législation applicable donne-t-elle des orientations générales quant à la rémunération à verser par le bénéficiaire de la licence obligatoire au titulaire du brevet? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

76. Si la législation applicable prévoit la concession de licences obligatoires ou l'utilisation par les pouvoirs publics pour cause d'"urgence nationale" ou de "situations d'extrême urgence", veuillez indiquer comment ces deux notions sont définies dans la législation applicable, ainsi que leur champ d'application, et donner des exemples :

.....
.....
.....

77. Veuillez indiquer combien de fois et dans quels secteurs technologiques des licences obligatoires ont été concédées ou un mécanisme d'utilisation par les pouvoirs publics a été mis en œuvre dans votre pays :

.....
.....
.....

78. Le cadre juridique applicable aux fins de la concession de licences obligatoires ou de l'utilisation par les pouvoirs publics est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

79. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de la mise en œuvre du système de concession de licences obligatoires ou des dispositions relatives à l'utilisation par les pouvoirs publics dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

Section X : Privilège de l'agriculteur et exception en faveur de l'obtenteur

80. Si le privilège de l'agriculteur eu égard aux brevets est prévu dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

81. Si le privilège de l'agriculteur eu égard aux brevets est mentionné sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :
-
.....
.....
82. Si l'exception en faveur de l'obteneur eu égard aux brevets est prévue dans le droit écrit, veuillez indiquer la (les) disposition(s) pertinente(s) :
-
.....
.....
83. Si l'exception en faveur de l'obteneur eu égard aux brevets est mentionnée sur la base de la jurisprudence, veuillez citer la (les) décision(s) pertinente(s) et la (les) résumer succinctement :
-
.....
.....
84. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier le privilège de l'agriculteur eu égard aux brevets? Veuillez préciser :
-
.....
.....
85. Quelles sont les raisons invoquées pour justifier l'exception en faveur de l'obteneur eu égard aux brevets? Veuillez préciser :
-
.....
.....
86. Si le privilège de l'agriculteur eu égard aux brevets est prévu dans la législation applicable, veuillez indiquer sa portée en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) (par exemple, interprétation de dispositions réglementaires relatives aux activités autorisées par les bénéficiaires de l'exception, limitations relatives à leur utilisation, ainsi que d'autres critères applicables aux fins de la détermination de la portée de l'exception) :
-
.....
.....
87. Si l'exception en faveur de l'obteneur eu égard aux brevets est prévue dans la législation applicable, veuillez indiquer sa portée en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) (par exemple, interprétation de dispositions réglementaires relatives aux activités autorisées par les bénéficiaires de l'exception, limitations relatives à leur utilisation, ainsi que d'autres critères applicables aux fins de la détermination de la portée de l'exception) :
-
.....
.....

88. Si le privilège de l'agriculteur eu égard aux brevets est prévu dans la législation applicable, le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

89. Si l'exception en faveur de l'obteneur eu égard aux brevets est prévue dans la législation applicable, le cadre juridique applicable de l'exception est-il estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

90. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique du privilège de l'agriculteur eu égard aux brevets dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

91. Quelles difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique de l'exception en faveur de l'obteneur eu égard aux brevets dans votre pays? Veuillez préciser :

.....
.....
.....

Section XI : Autres exceptions et limitations

92. Veuillez indiquer toutes les autres exceptions et limitations prévues dans la législation applicable relative aux brevets dans votre pays :

.....
.....
.....

93. En ce qui concerne chaque exception ou limitation, veuillez indiquer :

- i) la source de droit (droit écrit ou jurisprudence) en citant la (les) disposition(s) pertinentes et en fournissant un résumé succinct de la (des) décision(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

ii) les raisons invoquées pour justifier chaque exception ou limitation :

.....
.....
.....

iii) le droit à invoquer l'exception ou la limitation et la portée de l'exception ou de la limitation, en citant la (les) disposition(s) ou décision(s) juridique(s) pertinente(s) :

.....
.....
.....

Par ailleurs, en ce qui concerne chaque exception ou limitation, veuillez préciser :

iv) si le cadre juridique applicable à cet égard est estimé approprié pour atteindre les objectifs visés (par exemple, est-il prévu d'apporter des modifications à la législation)? :

.....
.....
.....

v) si des difficultés, le cas échéant, ont été rencontrées lors de l'application pratique de l'exception dans votre pays :

.....
.....
.....

[Fin de l'annexe et du document]